

Acte modifiant l'Acte *modificatif de l'Acte des banques*, 1900.

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemin de fer y mentionnées.

Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.

Acte concernant les Commissaires du Havre de Québec.

Acte contenant de nouvelles modifications au *Code Criminel*, 1892.

Acte amendant l'Acte des élections fédérales contestées.

Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes.

La sanction royale est donnée à ces bills par le greffier du Sénat dans les termes suivants: "Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :

"QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public,

"Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant:

"Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant le 30<sup>e</sup> jour de juin 1900 et le 30<sup>e</sup> jour de juin 1901, et pour d'autres objets liés au service public."

que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

Le greffier de la Couronne en Chancellerie ayant lu le titre du bill, le greffier du Sénat sur l'ordre de Son Excellence le Gouverneur général, a dit

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la cinquième session du huitième Parlement par le discours suivant:—

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En vous dispensant de vous réunir davantage en Parlement, je désire vous remercier de l'attention soutenue que vous avez donnée aux travaux d'une session d'une longueur exceptionnelle.

Lorsque j'ai ouvert le Parlement, au mois de février dernier, les préoccupations de tout l'Empire britannique étaient concentrées sur la guerre qui sévissait dans le sud de l'Afrique. Les succès marqués qui ont couronné les armes de Sa Majesté et auxquels les soldats volontaires du Canada ont pris une part éminente et glorieuse justifient l'espoir que la paix sera bientôt rétablie dans ce pays éloigné.

Le grand nombre de projets de loi privée ayant en vue des entreprises industrielles, étudiés et passés durant la session est un fort indice du grand développement des affaires du pays.

Je désire vous féliciter au sujet de l'état florissant des revenus publics. Les fortes recettes ont permis à mon gouvernement de pourvoir libéralement au service public et de maintenir le Canada dans sa haute situation financière.

Un trait caractéristique de la session a été l'adoption de mesures qui devront avoir une influence bienfaisante sur l'avenir du Canada.

Les modifications heureuses apportées à l'acte concernant les banques tendront à perfectionner un système de banque dont le Canada a le droit d'être fier.

L'augmentation de la préférence accordée par notre tarif à la Grande-Bretagne aura pour effet de stimuler le développement de notre commerce avec la mère-patrie.